

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2007

--oOo--

DELIBERATION N° 53

**OBJET : RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N°53
POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE – QUATRIEME TRANCHE 2007**

RAPPORTEUR : M. Christian BOURQUIN

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,

VU le rapport N° 53 de son Président

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'accorder au Groupement Inter producteurs Collioure & Banyuls (GICB) une subvention d'un montant de 200 000 € HT pour la construction d'une nouvelle cave de vinification, sur le site du Mas Ventous, d'un coût estimé de 12 millions d'euros hors taxes ;
- D'autoriser le Président à signer la convention financière (annexe 1) avec le GICB ainsi que toutes pièces afférentes à ce projet ;
- D'accorder à la SAFER Languedoc-Roussillon dans le cadre du projet de portage foncier du Mas de la Xica à Salses-Le-Château :
 - . Une **aide de 66 366 €** à attribuer au titre des années de portage 2008/2009 et 2009/2010, soit une contribution financière à hauteur de **40%** des frais de stockage sur un montant total de 165 915 € ;
 - . A titre de « garantie du risque de moins-value », l'engagement du Conseil Général de compenser, dans la limite de 100 000 €, une vente à perte de cette propriété à un nouvel acquéreur au-delà du délai de portage de 2 ans ;
- D'autoriser le président à signer une convention financière avec la SAFER Languedoc-Roussillon précisant, dans le cadre du projet de portage foncier du domaine du Mas de la Xica, les conditions et modalités de la contribution et de la garantie accordées, ainsi que toutes pièces afférentes à ce projet ;
- Accorder les aides prévues dans le cadre du programme de prise en charge d'une partie des frais d'actes notariés en agriculture à deux bénéficiaires, conformément au document joint en annexe 2, pour un montant total de 561,81 € ;
- D'autoriser le président à signer la « Charte Régionale pour un aménagement et une gestion durables des espaces agricoles » dont un exemplaire est joint en annexe 3 ;
- D'autoriser le paiement de ces aides, par acomptes si nécessaire, sur les lignes budgétaires correspondantes, les crédits étant inscrits.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 20 voix pour,
6 abstentions

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR :

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS (absent ayant donné pouvoir à M. Michel MOLY), M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER (absent ayant donné pouvoir à M. Louis CASEILLES), M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BOURQUIN), M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS, M. Elie PUIGMAL (absent ayant donné pouvoir à M. René OLIVE), M. Alexandre REYNAL (absent ayant donné pouvoir à M. Henri DEMAY), M. Antoine SARDA, M. Fernand SIRE, M. Jean VILA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ)

SE SONT ABSTENUS :

M. Jacques BOUILLE (absent ayant donné pouvoir à M. Henri CARBONELL), M. Henri CARBONELL, M. Jean MAYDAT (absent ayant donné pouvoir à M. Pierre ROIG), M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG, M. Jean SOL (absent ayant donné pouvoir à M. Jean RIGUAL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Christian BLANC, M. Jean CODOGNES, M. Jean-Luc ENGLEBERT, M. Serge FA, M. Bernard REMEDI

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de Secrétaire.